

**MC/2295**

**Original : anglais  
1<sup>er</sup> juillet 2010**

**QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION**

---

**RAPPORT SUR LA CENT SEPTIEME SESSION  
DU COMITE EXECUTIF**

Genève  
25 juin 2010

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION .....	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	1
ELECTION DU BUREAU .....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL .....	2
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2009 .....	3
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2009 ..	4
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2010 .....	4
BAREME DES QUOTE-PARTS POUR 2011 .....	5
COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES.....	6
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION .....	9
CLOTURE DE LA SESSION .....	9

## **RAPPORT SUR LA CENT SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent septième session au Palais des Nations à Genève, le vendredi 25 juin 2010. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par le Président sortant, S.E. M. A.M. Do Nascimento (Angola).
2. Les représentants des membres ci-après du Comité exécutif ont participé à cette session\* : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Bolivie (Etat plurinational de), Congo, Costa Rica, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Népal, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande et Tunisie.
3. En outre, les Etats Membres ci-après étaient représentés par des observateurs\* : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Chypre, Colombie, El Salvador, Espagne, Finlande, Gabon, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, République dominicaine, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

### **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avait jugés en bonne et due forme.

### **ELECTION DU BUREAU**

5. S.E. Mme Angélica Navarro (Etat plurinational de Bolivie) et S.E. Mme E. Nee-Whang (Ghana) ont été élues respectivement Présidente et Vice-Présidente par acclamation.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/EX/702.

---

\* Voir la liste finale des participants (MC/EX/707).

## DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

7. Le Directeur général a donné un aperçu des opérations de l'Organisation en 2009 (disponible à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int)). La crise financière mondiale avait durement frappé les migrants et leur famille, entraînant une réduction des possibilités d'emploi, une augmentation du chômage et un recul de 6 % des rapatriements de fonds. Le phénomène migratoire s'était transformé en un mouvement mondial de grande ampleur provoqué par une diminution de la population dans le Nord et une explosion démographique dans le Sud. Les bouleversements engendrés par les changements climatiques dans le monde entier n'ont fait qu'intensifier les migrations. On comptait environ un milliard de migrants dans le monde : 214 millions de migrants internationaux et 740 millions de migrants internes, dont un grand nombre était des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

8. Parmi les autres tendances observées, il convenait de citer l'apparition de nouveaux pays de destination, un accent mis sur les droits des migrants, et de nouveaux schémas migratoires tels que l'intégration, la migration circulaire et la migration temporaire.

9. Deux pays, la Namibie et la Trinité-et-Tobago, avaient rejoint l'Organisation en 2009, et deux autres pays, à savoir le Lesotho et la République centrafricaine, avaient présenté une demande d'adhésion en 2010.

10. Les dépenses de l'OIM s'élevaient à plus d'un milliard de dollars E.-U., dont 96 % avaient été consacrés à des projets et 4 % relevaient de la partie administrative du budget. A Genève, l'OIM était l'organisation qui possédait l'administration la plus légère, ainsi que le plus petit budget, alors même que le nombre de Membres et le volume de ses opérations ne cessaient d'augmenter. Depuis 1990, le nombre de projets avait quasiment quadruplé, passant à plus de 2 300 en 2009. Les dépenses les plus élevées avaient été engagées pour des projets en Amérique latine et aux Caraïbes, mais aussi en Asie et Océanie et en Europe. En revanche, le plus grand nombre de projets avaient été déployés en Europe, en Afrique, et en Asie. La gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise, ainsi que la migration régulée concentraient le plus gros des dépenses d'opérations.

11. L'Organisation employait plus de 7 250 personnes réparties entre 450 bureaux extérieurs, contre 430 bureaux extérieurs en 2008. Bien qu'elles représentent 43 % des effectifs, les femmes étaient sous-représentées aux niveaux hiérarchiques intermédiaires et supérieurs. Des efforts devaient être faits pour remédier à cette situation.

12. La coopération technique s'était développée en 2009 en réponse à la volonté des gouvernements de renforcer leurs capacités de gestion des migrations. Cette coopération portait notamment sur le fonctionnement du Centre africain de renforcement des capacités à Moshi (République-Unie de Tanzanie), sur des projets de gestion des frontières, et sur la gestion de l'identité.

13. Les services de gestion des migrations étaient un autre domaine en expansion. L'OIM portait assistance à 35 000 migrants de retour chaque année, et la demande ne cessait d'augmenter. Les activités concernant la migration de main-d'œuvre et la migration assistée étaient, elles aussi, en expansion, 250 000 évaluations sanitaires ayant été effectuées en 2009.

14. Les politiques migratoires et la recherche étaient un autre domaine d'activité important. Environ 49 publications avaient été réalisées en 2009. Le rapport *Etat de la migration dans le*

*monde – 2010* serait disponible à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil, à l'automne. A l'avenir, cette publication paraîtrait chaque année en anglais, en français et en espagnol. Un profil migratoire sur la Colombie serait publié prochainement. Le Directeur général a invité les participants à lire le document d'appel de fonds *Migration Initiatives Appeal 2010*, dont des exemplaires seraient distribués durant la séance.

15. Le Fonds 1035, doté de 6 millions de dollars E.-U., avait soutenu 50 projets dans 62 pays.

16. L'un des principaux défis que le Directeur général était appelé à relever consistait à informer le public. Face aux informations erronées circulant sur les migrants et à l'ignorance à leur sujet, il appartenait à l'Organisation de rétablir la vérité. La nécessité de consolider le rôle de chef de file de l'OIM pour les questions migratoires était un autre défi. Le Forum mondial sur la migration et le développement, ainsi que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendrait lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2013, pour examiner les résultats du Forum mondial, offraient l'occasion d'endosser un rôle dirigeant.

17. Le 22 juin 2010, le Président du Conseil avait envoyé une lettre à 67 Etats Membres les invitant à ratifier les amendements à la Constitution de 1998.

18. En conclusion, la croissance de l'Organisation s'était poursuivie tout au long de 2009, malgré la crise financière mondiale. L'Administration était déterminée à collaborer étroitement avec les Etats Membres pour assurer à l'OIM des moyens financiers et matériels et une position qui lui permettent de répondre à leurs besoins.

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2009**

19. La Présidente a attiré l'attention sur les documents MC/2294 (Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2009) et MC/EX/L/179, le projet de résolution correspondant.

20. Plusieurs membres du Comité exécutif et un observateur ont reconnu l'importance du Rapport du Directeur général, qu'ils ont félicité pour ses qualités de direction et son excellent travail dans un contexte de crise économique prolongée, surtout au vu des réductions budgétaires et d'une charge de travail toujours plus lourde. Cependant, deux membres ont relevé qu'ils n'avaient reçu ce volumineux rapport que deux jours avant la session, ce qui n'avait pas permis de l'examiner avec l'attention voulue. Ils ont demandé qu'à l'avenir, ce document soit publié en temps opportun.

21. La délégation de l'Italie a annoncé que son Gouvernement avait relancé la procédure de ratification des amendements à la Constitution de l'Organisation.

22. Les Philippines ont indiqué qu'elles attachaient une importance particulière à leur relation avec l'OIM. Elles avaient beaucoup à apprendre et restaient disposées à mener un dialogue constructif, partageant avec l'Administration la volonté de promouvoir une image équilibrée de la migration.

23. Le Directeur général a remercié les délégations pour leur appui et s'est excusé de la distribution tardive des versions française et espagnole du Rapport. Sa longueur avait posé un problème pour la traduction, pour laquelle les ressources étaient limitées, ce qui expliquait le retard. Des efforts seraient faits pour que les délégations reçoivent ce genre de document longtemps avant les réunions programmées. D'ailleurs, le format du Rapport *Etat de la migration dans le monde – 2010* avait été réduit précisément pour laisser du temps à la traduction et rendre l'utilisation de l'ouvrage plus agréable.

24. Le Comité exécutif a pris note des observations des membres et a adopté la résolution n° 125 relative au Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2009 (MC/2294).

### **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2009**

25. Le Comité exécutif était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 (MC/2293), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa sixième session (MC/EX/705), du Rapport des vérificateurs externes des comptes sur les comptes de l'OIM pour l'exercice financier 2009 (CRP/30), ainsi que du projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 (MC/EX/L/180).

26. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à la sixième session du Comité permanent, l'Administration avait informé les Etats Membres que le total combiné des dépenses correspondant au programme administratif et aux programmes d'opérations s'était élevé à 1,027 milliard de dollars E.-U. en 2009, soit légèrement plus qu'en 2008. Conformément à la décision des Etats Membres, 1 million de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires additionnels avaient été versés dans la réserve de revenus discrétionnaires.

27. L'Administration avait attiré l'attention sur le passif éventuel visé dans les états financiers, à savoir l'imposition sur le revenu du personnel de l'OIM vivant en France, le cofinancement des projets financés par la Commission européenne, et le compte bancaire contenant des fonds destinés à l'un des projets administrés par l'OIM pour le compte du Gouvernement du Guatemala, qui avaient été gelés par suite d'une décision de justice.

28. Un représentant des vérificateurs externes des comptes (Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège) avait informé le Comité permanent que, selon l'opinion des vérificateurs externes des comptes, les états financiers donnaient une image fidèle des ressources et des dépenses de l'Organisation.

29. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

30. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 126 sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

### **REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2010**

31. Le Comité exécutif était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/703), du Programme et Budget pour 2010 (MC/2281 et MC/2281/Amdt.1), de la

partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa sixième session (MC/EX/705), ainsi que du projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/L/181).

32. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que l'Administration avait informé les Etats Membres que la partie administrative du budget restait inchangée à 39 388 000 francs suisses. L'Administration avait dégagé des économies de 406 000 francs suisses pour ramener le montant des dépenses prévues à ce niveau.

33. Le budget des opérations était passé de 254,8 millions de dollars E.-U. à 896,4 millions de dollars E.-U., améliorant la probabilité d'atteindre l'objectif de 41 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires.

34. Après avoir examiné le document MC/EX/703 en détail, le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2010.

35. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 127 du 25 juin 2010 sur la révision du Programme et Budget pour 2010.

#### **BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2011**

36. Le Comité exécutif a examiné l'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2011 proposé dans le document MC/EX/704, ainsi que la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa sixième session (MC/EX/705).

37. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait été informé que le barème des quotes-parts pour 2011 avait été complètement aligné sur celui des Nations Unies. L'adoption d'un nouveau barème par les Nations Unies avait entraîné des changements dans les quotes-parts d'Etats Membres de l'OIM.

38. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2011, comme indiqué dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/704, et que le Comité exécutif examine la question du barème des quotes-parts pour 2012 en mai 2011.

39. Un représentant, évoquant les contraintes financières pesant sur le fonctionnement de l'OIM, a relevé qu'il appartenait aux Etats Membres de veiller à ce que la partie administrative du budget bénéficie d'un financement suffisant. C'est pourquoi, il acceptait volontiers la légère augmentation de la contribution assignée de son pays. Dans d'autres organisations, il arrivait que des membres reportent le règlement de leur contribution assignée pour des raisons que lui-même jugeait peu convaincantes, surtout lorsque l'organisation concernée offrait à ces Etats des services dont la valeur était largement supérieure à la contribution due.

40. Le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2011 tel qu'indiqué plus haut, et a invité les organes directeurs à examiner le barème des quotes-parts pour 2012 au printemps de 2011.

## **COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

41. Le Comité exécutif a poursuivi l'examen du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa sixième session (MC/EX/705).

### **Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget**

42. Le Comité exécutif était saisi du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/42).

43. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait été informé que certains Etats Membres avaient effectué des versements au titre de leurs arriérés, mais que le nombre de ceux qui tombaient sous le coup de l'article 4 de la Constitution restait élevé. Le Comité permanent avait pris note de cette situation et des efforts consentis par certains Etats pour régler leurs contributions restant dues, et avait vivement engagé tous ceux qui étaient en retard de paiement à ne ménager aucun effort pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais ou négocier un plan de remboursement avec l'Administration.

44. L'Administration a ajouté que depuis la sixième session du Comité permanent, douze Etats Membres avaient effectué des paiements : la Belgique, le Chili, la Finlande, le Ghana, l'Italie, le Kenya, les Pays-Bas, le Nicaragua, le Pakistan, le Panama, la Pologne et la République bolivarienne du Venezuela. A la fin du premier semestre, environ 22 millions de francs suisses restaient à régler pour 2010, soit la moitié des contributions dues. Cette question était très préoccupante. Dix-neuf Etats Membres tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution, et onze avaient négocié et mettaient en œuvre un plan de remboursement. Les Etats Membres en situation d'arriérés étaient instamment invités à collaborer avec l'Administration pour trouver une solution.

45. Le Directeur général a souligné que les plans de remboursement étaient simples et flexibles. Les remboursements pouvaient être échelonnés sur quinze années et être effectués dans la monnaie locale, auquel cas les sommes correspondantes seraient utilisées localement. La conclusion d'un plan de remboursement et le règlement de la première tranche ainsi que de la contribution assignée pour l'exercice en cours permettaient en outre aux Etats Membres de bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035. Le Directeur général continuerait à travailler avec le Directeur du Département de la gestion des ressources sur la question des arriérés, et rendrait compte des faits nouveaux à la quatre-vingt dix-neuvième session du Conseil en novembre 2010. A ce moment-là, il espérait en outre pouvoir donner aux Etats Membres des informations complémentaires sur les économies réalisées au Siège et dans les bureaux extérieurs.

46. Le Comité exécutif a pris note du document SCPF/42 et a approuvé les conclusions du Comité permanent.

### **Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035**

47. Le Comité exécutif était saisi des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/40 et SCPF/41).



48. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait souligné que, comme par le passé, elle avait tout mis en œuvre pour gérer le Fonds 1035 de manière à assurer une affectation équitable des fonds entre les différentes régions géographiques. Plusieurs représentants avaient souligné l'utilité des projets financés par le Fonds 1035, qui étaient exécutés en application des critères et lignes directrices existants. Ils avaient remercié les Etats Membres qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds et encouragé les autres à suivre leur exemple.

49. Le Comité permanent avait pris note des documents SCPF/40 et SCPF/41.

50. Le Comité exécutif a pris note des documents SCPF/40 et SCPF/41.

### **Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

51. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rendu compte des trois thèmes que le Comité permanent avait examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### *Gestion des ressources humaines*

52. L'Administration avait conscience que les membres du personnel de l'OIM était son atout le plus précieux. Dans le document SCPF/43 (La gestion des ressources humaines à l'OIM), elle avait exposé les mesures prises pour trouver et motiver un personnel compétent. Cependant, une enquête de satisfaction du personnel avait fait apparaître que ces mesures n'avaient pas toujours été jugées productives, si bien que l'Administration s'était engagée à répondre aux préoccupations exprimées.

53. Le Directeur général s'était félicité des suggestions positives des Membres et a assuré que l'Administration s'efforcerait d'atteindre les objectifs en matière d'organisation des carrières, d'équilibre entre les sexes et de représentation géographique équitable parmi le personnel de l'Organisation.

#### *Elaboration des projets*

54. En présentant le document SCPF/44 (Procédures d'élaboration des projets à l'OIM), l'Administration avait informé le Comité permanent que c'étaient principalement les bureaux extérieurs de l'OIM qui élaboraient des projets, en réponse à des besoins déterminés et en étroite consultation avec les gouvernements intéressés, les migrants et les donateurs, dans le cadre de la Constitution, des résolutions du Conseil et de la Stratégie de l'Organisation. Un certain nombre de délégations s'étaient déclarées préoccupées par divers aspects, notamment des incidences potentielles de la réforme structurelle sur les procédures d'élaboration des projets. L'Administration leur avait assuré que le nécessaire serait fait pour préserver la qualité de l'élaboration des projets.

#### *Migrants en détresse*

55. En présentant le document SCPF/45 (Aide de l'OIM aux migrants en détresse), l'Administration avait expliqué que le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global étaient les seules sources de financement dont disposait l'OIM pour porter assistance aux migrants en détresse, une activité essentielle

conformément à la Constitution et à la Stratégie. Ces fonds servaient à couvrir les frais de transport des migrants jusque dans leur pays d'origine et à venir en aide aux victimes de la traite et aux migrants exposés au risque de traite. Les Etats Membres avaient exprimé leur soutien énergique aux deux mécanismes. Ils avaient été vivement engagés à y verser des contributions.

56. Le Comité permanent avait pris note des trois présentations faites par l'Administration et des observations des Etats Membres.

57. Le Comité exécutif a pris note des documents SCPF/43, SCPF/44 et SCPF/45, ainsi que des délibérations du Comité permanent.

### **Réforme budgétaire de l'OIM**

58. Le Comité exécutif était saisi des documents IC/2010/3 (Réforme budgétaire visant à régler le financement de la structure de base), IC/2010/4 (Réforme budgétaire visant à régler le financement de la structure de base – Résolutions et documents régissant la structure et le processus budgétaires) et SCPF/47 (Réponses aux questions posées par un groupe d'Etats Membres sur la réforme budgétaire de l'OIM).

59. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'en réponse aux discussions en cours visant à régler le problème du financement de la structure de base, et compte tenu des différents points de vue exprimés sur cette question, le Comité permanent avait décidé à sa sixième session d'instituer un groupe de travail ouvert aux Etats Membres intéressés, sous la présidence du Président du Comité permanent ou de son représentant désigné. L'Administration avait été invitée à soutenir le groupe de travail dans sa tâche.

60. Dans l'intervalle, les Etats Membres avaient été invités à assister à la première réunion du groupe de travail, tenue le lundi 28 juin.

61. Le représentant des Etats-Unis a félicité le Président du Comité permanent pour son rôle de mobilisation sur cette question, et a indiqué que la délégation de son pays se réjouissait à la perspective de contribuer activement aux travaux du groupe de travail afin de trouver des solutions.

62. Le Comité exécutif a pris note des documents IC/2010/3, IC/2010/4 et SCPF/47, et a approuvé la décision du Comité permanent.

### **Réforme structurelle**

63. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté un rapport sur l'état d'avancement du processus de réforme structurelle, et donné un aperçu des étapes suivantes. Certaines délégations avaient relevé que les Etats Membres devraient être associés plus activement au processus de réforme dans le cadre de consultations régulières.

64. Le Comité permanent avait pris note du Résumé du plan de mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/48).

65. Le Comité exécutif a pris note du document SCPF/48.

## **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

66. Conformément à la résolution du Conseil n° 972 du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2010. Il tiendrait sa session suivante à Genève, en juin 2011.

## **CLOTURE DE LA SESSION**

67. La Présidente a remercié les participants pour leurs contributions, et plus particulièrement le Secrétariat des réunions et les interprètes.